

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025



Présents : Lorraine ROUX, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Roland PETIBOUT, Annick TREILLE, Anne-Marie GRISSOLANGE

Excusés : Kévin PROST, Patrice PLACE, Sylvie BUTIN, Jennifer REBOURG

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
 - Projet « scierie » :
 - Cofinancements (LEADER)
 - Consultation des entreprises
 - Programme de rénovation des bâtiments locatifs
 - Protection Sociale Complémentaire des agents - risque Santé
 - Remontée des compétences eau et assainissement
 - Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - SIVOM : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable et du Service Assainissement Collectif 2024
 - Droit de préférence sur ventes de parcelles boisées
 - Projet éolien d'Arconsat
 - Informations et questions diverses
-

Secrétaire de séance : Alain ROSSIGNOL est élu à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SCIERIE

* Cofinancement LEADER / Fonds européens

Le Maire présente le programme européen LEADER en faveur du développement territorial soutenant des projets innovants en zone rurale. Il est alimenté par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Ce dispositif vise à revitaliser les centres-bourgs ruraux en soutenant :

- le maintien ou la création d'offres de commerce et de services essentiels ;
- la création d'espaces partagés, favorisant le lien social, intergénérationnel et le bien-vivre ensemble ;
- des projets contribuant à la transition écologique et à la sobriété énergétique.

Notre projet pourrait entrer dans le champ d'application de ce dispositif mais notre commune ne fait pas partie de la liste des communes éligibles à cet appel à projets. Cependant, le Maire propose de tout de même solliciter les services concernés afin de mieux cerner les opportunités de cofinancement.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

* Consultation des entreprises

Le cabinet AABT prévoit le lancement de la consultation des entreprises le 13 octobre. L'avis sera publié sur la plateforme du Département et dans la presse.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité fixer les critères suivants pour l'analyse des offres :

- prix des prestations : 40 %
- valeur technique de l'offre : 60 %

L'équipe actuelle porte le dossier mais comme vu précédemment, les travaux ne seront engagés qu'à compter de septembre 2026, une fois toutes les confirmations de cofinancement obtenues.

Le Maire rappelle toutefois que ce dossier émane des échanges lors d'une réunion publique et que les décisions ont été validées à l'unanimité par les élus depuis le début du projet.

Annick TREILLE demande si dans le cadre d'une consultation, il est possible de modifier les choix des entreprises retenues ultérieurement. Dès lors que le marché sera attribué, il ne sera pas modifiable. Néanmoins, le Maire précise qu'il est prévu d'inclure une clause suspensive notamment en cas de non obtention des subventions.

Le Maire demande au conseil municipal si le démarrage du lot n°1 - DEMOLITION DESAMIANTAGE peut être anticipé (avant la fin du mandat) ou non.

Une discussion s'engage sur les contraintes de calendrier pour gérer la réaffectation du stockage des biens collectifs présents sous la scierie.

Le conseil municipal décide de ne pas anticiper la démolition du bâtiment.

Le conseil municipal approuve le lancement de la consultation des entreprises pour le projet tiers-lieu.

PROGRAMME DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS

*** Presbytère**

Le Maire propose de déclasser le logement du parc locatif à l'issue du bail en cours (février 2027), afin de permettre aux locataires de trouver une alternative.

Une opération de travaux sur ce bâtiment est à étudier. Elle serait néanmoins très coûteuse. La vente du bâtiment est également une possibilité.

Le garage du Presbytère pourrait être dissocié du bâtiment et utilisé pour du stockage notamment pour l'auberge (comme l'avait évoqué l'architecte conseil du département).

*** Maison Georges**

Le Maire propose de demander une prestation pour faire faire un Avant-Projet Sommaire pour la réhabilitation du rez-de-chaussée en deux logements PMR afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de subventions. Il s'agit de permettre à la prochaine équipe de financer potentiellement la réhabilitation (dans sa version la plus ambitieuse).

Elle propose de consulter PAMTOES et/ou AABT.

Le conseil municipal approuve la consultation du cabinet PAMTOES pour cette prestation.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS - RISQUE SANTÉ

Le Maire rappelle que la réforme de la protection sociale complémentaire redéfinit la participation de l'employeur au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents. En effet, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 dans le domaine de la santé.

Elle pourra être versée, au choix de la collectivité,

- Soit aux agent·e·s ayant souscrit un contrat labellisé
- Soit aux agent·e·s adhérant à un contrat souscrit dans le cadre d'une convention de participation, comme celle proposée par le Centre de Gestion.

Le Maire rappelle que, par délibération du 10 janvier 2025, les membres du conseil ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque santé, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

A la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de six ans.

Le Maire indique qu'il revient maintenant aux membres du conseil :

- de se prononcer sur le mode de participation de la commune à la protection sociale de ses agents pour le risque santé : soit la labellisation, soit l'adhésion à la convention de participation dans le respect des dispositions du décret précité ;
- de fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement.

Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur ne peut être inférieure à 15 euros brut par mois et par agent. Par ailleurs, le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide. La participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale.

Plusieurs simulations sont présentées au conseil municipal.

Annick TREILLE demande si les retraités peuvent garder le bénéfice du contrat. Oui, au même titre qu'un agent qui quitte la collectivité, ils pourront garder le bénéfice du contrat mais ne percevront plus la participation employeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'une protection sociale complémentaire pour le risque santé au bénéfice des agents de la collectivité via une convention de participation signée avec le CDG42 et avec une participation employeur de 15 euros par agent et 5 euros par enfant à charge. Cette participation totale sera réduite à 50 % pour les agents ayant un taux d'activité inférieur à 17h30/35h00.

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Pour rappel, le conseil municipal a voté à l'unanimité la remontée des compétences eau et assainissement collectif à l'intercommunalité.

Le SIVOM sera automatiquement absorbé sans vote dans les communes.

Comme expliqué précédemment, le Maire rappelle cependant que le conseil municipal a encore la possibilité de demander la délégation des compétences de la CCPU vers le SIVOM.

La discussion s'engage une nouvelle fois sur les charges pour absorber les travaux à venir.

Annick TREILLE se questionne sur la représentativité de la commune au sein du Syndicat de la Bombarde. Actuellement il y a 2 représentants par commune quelle que soit sa taille. Il s'agit de la gouvernance qui nous est le plus favorable.

Le conseil municipal confirme unanimement son choix en faveur de l'absorption du SIVOM au regard des contraintes qui s'imposent à nous.

*** Désignation d'un référent à la CLECT**

Le Maire explique qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être formée dans le cadre du transfert de compétences assainissement et eau potable à la Communauté de Communes.

La CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Chaque commune est invitée à désigner un élu chargé de représenter sa collectivité au sein de la CLECT.

Le conseil municipal désigne Lorraine ROUX pour représenter la commune de Chausseterre au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Le SIVOM a établi les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024.

Sur la partie eau potable notamment, il met en évidence une baisse des volumes vendus (-9%), une baisse

des recettes malgré l'augmentation des tarifs (-5%). Le rendement du réseau est retombé à 62%. Et le rapport confirme qu'il n'y a pas de renouvellement des conduites.
Ces documents sont portés à connaissance des élus pour information.

DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR PARCELLES BOISÉES

Le conseil municipal est informé de ventes de parcelles boisées sur lesquelles il peut exercer son droit de préférence.

Après discussions, le conseil municipal ne donne pas suite.

PROJET ÉOLIEN D'ARCONSAT

Le Maire n'a pas de suite donnée par Engie après les discussions sur le contenu de la convention.

Un rapport (résumé non technique) sur l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien a été reçu en mairie. Il est tenu à disposition des élus.

L'étude hydrogéologique demandée par le SIVOM sera réalisée en mars. Il s'agit de garantir la protection du captage du bois St Pierre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Les retours sur la nouvelle organisation des services périscolaires sont plutôt positifs.

Un bilan sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint.

Un élève a quitté l'école fin septembre.

VOIRIE

Les travaux de voirie CCPU 2025 sont terminés.

Les marquages au sol prévus au Taillis et dans le Bourg (résine) ont été réalisés cette semaine. Pour le stop du Bourg, un complément de signalisation sera mis en place.

A La Brosse, la reprise des accotements a été commencée mais n'est pas terminée.

La commission s'est réunie le 8 octobre (Roger BUTIN, Roland PETIBOUT, Alain ROSSIGNOL, Lorraine ROUX) :

- Projection pour la voirie 2026, une première sélection a été identifiée : Route des Salles (fin), Chancelier (accès exploitation), Maisonseule, La Croix du Pommier, reprise sur la route du Taillis, reprise en haut de la route du plan d'eau.

Une campagne d'enrobé à froid est à prévoir également en parallèle.

- un rendez-vous avec le bureau d'études Réalités est prévu le 14 octobre à 15h30 pour la réception des travaux 2025 et les devis 2026.

Fauchage d'automne : la commune de St Romain d'Urfé ne prête pas son tracteur. Le tracteur de La Tuillère ou St Priest pourrait être plus adapté que celui de la CUMA qui reste toutefois toujours disponible.

Chemin des Gadaillères : la reprise du chemin a été réalisée par l'entreprise CHAT. Des réserves sont à nouveau émises.

Le prestataire du déneigement envisage une augmentation de son tarif horaire. Cette question sera étudiée en conseil municipal en novembre.

CCAS

* Le Maire fait un point sur un suivi social relevant du CCAS.

* Comme l'an passé, le banquet du CCAS aura lieu le 1er dimanche de décembre soit le 7 décembre : les élus sont conviés.

* Une manifestation est prévue le 8 décembre pour la mise en place des décorations de Noël et des illuminations. La commune offrira un vin chaud à l'Auberge (qui proposera ensuite un repas).

CIMETIERE

Serge GOULFERT et Christine ROUX travaillent sur le nettoyage du cimetière avant la Toussaint. Les graviers sont installés au columbarium et le banc devrait être livré pour la Toussaint.

BIBLIOTHEQUE

Une réunion bilan a eu lieu le 16 septembre en présence de Monique GOUTORBE, Lorraine ROUX et Fabrice MANGIN (réfèrent de la DDLM - Direction Départementale du Livre et du Multimédia).

Le réfèrent fait de très bons retours sur notre bibliothèque. Le Maire souligne la dynamique du groupe de bénévoles.

URBANISME

Le Maire dresse la liste des demandes d'urbanisme déposées et/ou délivrées depuis la dernière réunion.

SIVOM

* Une fuite est détectée sur le réservoir des Pins. Serge Goulfert a réparé une fuite au cimetière mais cela n'a pas réglé le problème. La recherche effectuée par les agents du SIVOM mercredi après midi n'a pas été concluante.

* Pour information, la facturation est anticipée cette année en novembre en raison du transfert des compétences. Dans la mesure du possible, l'ensemble des compteurs sera relevé par les agents.

* Pour 2024 et 2025, la refacturation des heures des agents communaux au SIVOM se fera forfaitairement (moyenne des 3 dernières années) et même chose pour la subvention au SIVOM.

* L'interconnexion du réseau du SIVOM avec celui de la Bombarde à Brissay est à nouveau demandée. Le devis réalisé en 2020 de 12 800 € HT est en cours d'actualisation.

CCPU

* Le Maire présente les données majeures du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service DECHETS 2024 de la CCPU.

* La fin du cuivre est annoncée : fin janvier 2026 les usagers ne pourront plus souscrire d'offres téléphoniques sur le cuivre. En janvier 2029, toutes les lignes seront coupées.

Un courrier sera adressé aux personnes qui n'ont pas encore la prise Terminale Optique installée (THD42). Il faudra faire un point sur les bâtiments communaux non raccordés également.

* Le Maire présente le programme de la « Semaine Enfance Jeunesse ».

DIVERS

* La mairie sera fermée le 23 octobre pour formation puis du 27 octobre au 1er novembre inclus pour congés.

* Les abords de la fontaine ont été nettoyés à l'occasion des classes. Les bordures seront à remplacer et la fontaine a un problème d'étanchéité.

* Une nouvelle permanence de SANTE MUT ROANNE aura lieu le 21 octobre.

* Avant la fin du mandat, il faut faire un point avec le gestionnaire des bois communaux.

* D'anciens reverdos seront vendus à la ferraille.

* Suite au problème de fuite d'huile sur la route de Martignon qui s'est produite en juillet, des travaux de reprise vont être nécessaires car le revêtement est endommagé et va se dégrader prématurément. Les modalités de prise en charge restent à définir, l'entreprise va être contactée dans ce sens.

AGENDA

14/10 : réunion voirie (Bureau réalités)

16/10 : bureau CCPU

21/10 : permanence Santé Mut

23/10 : conseil communautaire
6/11 : réunion de secteur du SIEL
13/11 : réunion transfert SIVOM
13/11 : rdv SIEL / éclairage
13/11 : bureau CCPU
14/11 : conseil municipal

11/10 : les classes
19/10 : tripes – la Chausseterroise
17 et 31/10 : atelier couture / bibliothèque
19/10 : bourse aux jouets CCPU
24/10 : atelier œnologie (complet)
4/11 : atelier jeux / bibliothèque
8/11 : atelier mémoire

Fin de séance : 23h30